

Nomenclature des installations classées : Rubrique 2565 modifiée

N°	Désignation de la rubrique	A,D,S	Rayon
2565	<p>Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. lorsqu'il y a mise en œuvre de cadmium 2. procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume total des cuves de traitement étant : <ol style="list-style-type: none"> a. supérieur à 1500 l b. supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1500 l 3. Traitement en phase gazeuse ou autres traitements sans mise en œuvre de cadmium 4. vibro-abrasion, le volume total des cuves de travail étant supérieur à 200 l 	<p>A</p> <p>A D</p> <p>D D</p>	<p>1</p> <p>1</p>